

III.—ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur est assuré au Canada par 23 universités et 83 collèges, dont un au sujet duquel on ne possède nulle information. Parmi ces collèges, 46 appartiennent à la province de Québec, se subdivisant ainsi: 21 collèges classiques, 10 collèges indépendants non subventionnés, se consacrant à l'enseignement secondaire, et 8 autres collèges d'enseignement supérieur. Les collèges classiques sont officiellement classés comme institutions d'enseignement secondaire, mais dans les institutions enseignantes catholiques de Québec cette expression "secondaire" comporte le programme entier des matières du baccalauréat ès-lettres, dont les diplômes sont conférés par l'Université Laval et l'Université de Montréal.

Parmi les universités, six appartiennent aux provinces: (Nouveau-Brunswick, Toronto, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique); quatre sont indépendantes de toute confession religieuse: (Dalhousie, McGill, Queen's et Western); les autres ont un caractère nettement religieux; telles sont: St-Dunstan, St-François-Xavier, St-Joseph, Laval, Montréal et Ottawa, qui représentent l'Église catholique romaine; King's College, Bishop's College et Trinity College représentent l'Église d'Angleterre; Acadia et McMaster, l'Église Baptiste; enfin, Mount Allison et Victoria représentent l'Église Méthodiste. Victoria et Trinity sont fédérées avec Toronto et King's College avec Dalhousie.

Les 83 collèges peuvent être *grosso modo* classifiés ainsi qu'il suit: agriculture 6, technique 2, droit 2, art dentaire 1, art vétérinaire 1, école de pharmacie 1, théologie 26, lettres et sciences 9, auxquels on peut ajouter les 21 collèges classiques, les 10 collèges indépendants et 3 autres n'entrant dans aucune des classifications ci-dessus, notamment l'École supérieure des jeunes filles de Montréal¹. Cette classification laisse nécessairement à désirer, pour la raison que nombre de collèges de théologie et autres enseignent également les lettres et préparent à d'autres facultés. Par exemple, le Collège Macdonald peut figurer soit parmi les collèges agricoles, soit avec ceux qui enseignent les lettres et les sciences; on pourrait aussi bien l'exclure de la liste des collèges et le considérer comme l'une des facultés de l'Université McGill. Il est ici placé au rang des collèges agricoles, lesquels comprennent le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, le Collège Macdonald, l'Institut d'Oka et le Collège de Ste-Anne de la Pocatière, dans Québec; le Collège Agricole d'Ontario et le Collège Agricole du Manitoba. Les collèges techniques sont: le Collège Technique de la Nouvelle-Écosse et l'Institut de Technicologie et d'Art de l'Alberta. Les écoles de droit sont: l'École de Droit d'Ontario (Osgoode Hall) à Toronto, et l'École de Droit du Manitoba. Les collèges dentaires, vétérinaires et de pharmacie appartiennent tous à la province d'Ontario. La liste des collèges de théologie est ainsi composée: the Presbyterian College et the Holy Haert College, en Nouvelle-Écosse; the Presbyterian College, the Montreal Diocesan, the Wesleyan Theological College, the Congregational College et huit collèges catholiques de théologie, dans Québec; Knox, Toronto Bible, Waterloo, Huron et Wycliffe, dans Ontario; Manitoba College et St-John's au Manitoba; St-Chad's, St-Andrews, Emmanuel et le Collège catholique de Gravelbourg, dans la Saskatchewan; Robertson et Alberta, dans l'Alberta; the Anglican Theological College, dans la Colombie

¹ Certaines autres institutions, filiales des universités de Montréal et Laval, sont quelquefois considérées séparément et reçoivent le nom de collège: par exemple, l'École Polytechnique affiliée à Montréal; 2 instituts d'enseignement secondaire moderne dont un est affilié à Montréal, l'autre à Laval; 28 couvents, dont 14 affiliés à Laval et 14 à Montréal; 3 écoles de science ménagère et 2 écoles de musique affiliées à Montréal. Toutes ces institutions sont affiliées à la faculté des lettres et contribuent à grossir le nombre des étudiants ès-lettres de ces deux universités, comme on le verra au tableau 15. On doit également mentionner 2 écoles des beaux-arts, 1 à Montréal et 1 à Québec, et 7 écoles techniques. Les élèves des écoles des beaux-arts et des écoles techniques figurent au tableau 10, consacré aux écoles techniques et professionnelles, mais les étudiants de quatrième année doivent logiquement s'ajouter aux élèves des autres collèges: c'est pourquoi ils sont portés sous l'item 11 du tableau 1.